

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 8^e jour de février 2022, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Viviane de Bock, Israël Bouchard, Jacques Bouchard et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

M. Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Catherine Coulombe, conseillère, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement numéro 692 pourvoyant à la modification du règlement de zonage no 603 dans le but :

- de modifier l'article 5.3.2 la « grille des usages, constructions et normes d'implantation par zone », afin limiter la hauteur des bâtiments à 4 étages et 18 mètres de hauteur dans la zone Um-1.
- de modifier l'article 15.8.1 b) « Implantation des panneaux solaires », afin de permettre l'implantation des panneaux solaires sur le versant du toit donnant sur la cour avant ou latérale;
- de modifier l'article 5.3.2 la « grille des usages, constructions et normes d'implantation par zone », afin d'autoriser l'usage C.1 Habitation multifamiliale isolée, limité à 6 logements en zone U-8 et de retirer les usages E.1 Services d'entretien et de vente de véhicules ainsi que G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone U-8;


Jean-Guy Bouchard, maire